

**« Tirage au sort - la Rentrée des petits »
RÈGLEMENT**

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société **FLEURUS ÉDITIONS**, sous sa marque éditoriale Fleurus Enfants, Société Anonyme au capital de 2 602 896 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 393 309 752, et dont le siège social est à Paris Cedex 19 (75166), 57 rue Gaston Tessier (ci-après « FLEURUS ÉDITIONS »), organise un tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Tirage au sort - la rentrée des petits** » (ci-après « le Tirage au sort »).

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

La participation au Tirage au sort est ouverte à toute personne majeure ou mineure autorisée par son représentant légal, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, est limitée à une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse mail, même adresse IP). Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Tirage au sort, de même que les membres de leur famille, ainsi que le personnel de la SCP TEBOUL, NIVOLLET, LAVILLAT, Huissiers de Justice Associés et les membres de leur famille.

Le participant mineur devra avoir l'autorisation d'un représentant ou tuteur légal. FLEURUS ÉDITIONS se réserve le droit de demander la présentation de celle-ci à tout moment. À défaut la participation sera considérée comme non valide et ne sera pas prise en compte.

La participation à ce Tirage au sort implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. La participation de tout résident hors France métropolitaine, Corse incluse, ne pourra être prise en compte.

Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par FLEURUS ÉDITIONS et en cas de désaccord par la SCP TEBOUL, NIVOLLET, LAVILLAT, Huissiers de Justice Associés.

Les participations incomplètes, non conformes au règlement ou reçues après la date limite du Tirage au sort ne seront pas prises en considération.

En dehors des demandes de règlement, il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant le fonctionnement du Tirage au sort.

ARTICLE 3 : ACCÈS ET DURÉE

L'inscription au Tirage au sort est ouverte du 1^{er} août 2019 (00 h 01) au 30 septembre 2019 (23 h 59).

Le Tirage au sort est gratuit et sans obligation d'achat.

Le Tirage au sort est annoncé via les supports suivants :

- les frontons des PLV consacrés au Tirage au sort déposés dans les magasins de la grande distribution (hyper et supermarchés) en France métropolitaine, Corse incluse ;
- le site internet de FLEURUS ÉDITIONS accessible à l'adresse suivante <http://www.fleuruseditions.com/> (ci-après « le Site Internet ») ;
- les pages de FLEURUS ÉDITIONS sur les réseaux sociaux de type facebook, etc

FLEURUS ÉDITIONS se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Tirage au sort et les lots mis en jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 4 : PRINCIPE DU TIRAGE AU SORT ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

L'inscription au Tirage au sort est accessible uniquement sur le site internet de FLEURUS ÉDITIONS via un bulletin de participation à remplir. Pour participer au Tirage au sort, le participant devra :

- se rendre sur le Site Internet de FLEURUS ÉDITIONS,
- répondre à l'ensemble des questions figurant sur le bulletin de participation en cochant les bonnes réponses parmi un choix de réponses proposées ;
- indiquer son nom, prénom, adresse postale, adresse mail, ainsi que les autres informations demandées ;
- pour les participants mineurs : cocher la case « j'ai l'accord des mes parents ou de mon représentant légal pour participer au jeu concours » ;
- cocher la case « J'accepte le règlement du jeu concours » ;
- valider la participation avant le 30 septembre 2019 (23 h 59).

Une seule inscription par personne sera prise en compte (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse mail, même adresse IP).

Toute inscription incomplète ou inexacte entrainera la nullité de la participation.

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Parmi l'ensemble des bulletins de participation valides, dûment complétés, conformes au présent règlement, répondant correctement à l'ensemble des questions posées aux participants et validés avant la date limite de clôture du Tirage au sort, soit le 30 septembre à minuit, FLEURUS ÉDITIONS procédera à un tirage au sort pour désigner 4 gagnants.

Le tirage au sort sera effectué par FLEURUS ÉDITIONS entre le 1^{er} novembre et le 30 janvier.

Les gagnants seront avisés personnellement par mail, à l'adresse figurant sur leur bulletin de participation, dans les 3 mois après la réalisation par FLEURUS ÉDITIONS du tirage au sort.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

ARTICLE 6 : LOTS

1^{er} prix : Un séjour d'une semaine dans l'une des Résidences et Villages Pierre & Vacances (hors résidences PREMIUM).

Le gagnant se verra proposer un séjour de 7 nuits, pour 4 personnes, dans une résidence ou un village Pierre & Vacances, hébergement seul, en studio 4 personnes ou 2 pièces 4/5 personnes, valable 1 an (à compter de la date d'émission des vouchers) en France métropolitaine parmi une liste de destinations proposées (voir Annexe), en fonction des disponibilités en séjours offerts et de la configuration des résidences. Ces séjours sont valables hors vacances scolaires, et pendant les vacances scolaires d'hiver (à la

mer/campagne uniquement), d'été (à la montagne uniquement), de la Toussaint (à la mer/campagne uniquement) et de printemps (à la mer/campagne/montagne), hors ponts et en fonction des disponibilités en séjours offerts et de la configuration des résidences.

Le séjour ne sera pas cumulable, reportable, remboursable en cas de non consommation et ne pourra pas être pris en remplacement d'un séjour déjà réservé par le gagnant auprès de PV-CP.

Le séjour comprend uniquement l'hébergement, toute autre prestation annexe demeurant à la charge du gagnant. Le gagnant et sa famille prennent à leur charge le voyage les amenant de leur domicile jusqu'au lieu de séjour ainsi que le retour du lieu de séjour jusqu'à leur domicile. La taxe de séjour demeure également à la charge des gagnants.

2^{ème} prix : Les 17 ouvrages dont FLEURUS ÉDITIONS est l'éditeur tels que listés en annexe du règlement d'une valeur totale de 101,40€ TTC.

3^{ème} prix : Les 11 ouvrages dont FLEURUS ÉDITIONS est l'éditeur tels que listés en annexe du règlement d'une valeur totale de 72,05€ TTC.

4^{ème} prix : Les 5 ouvrages dont FLEURUS ÉDITIONS est l'éditeur tels que listés en annexe du règlement d'une valeur totale de 32,80€ TTC.

ARTICLE 7 : MODALITÉS DE MISE EN POSSESSION DES PRIX

7.1. Les gagnants seront avisés personnellement par mail à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation lors de leur participation au Tirage au sort, au plus tard 3 (trois) mois après la réalisation du tirage au sort par FLEURUS ÉDITIONS.

Le prix ne peut être échangé contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout ou autre bien ou service, à la demande des participants.

Les prix offerts aux gagnants sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne.

FLEURUS ÉDITIONS se réserve toutefois la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer le prix offert par un autre prix de même valeur.

7.2. Pour le 1^{er} Prix :

Le gagnant du 1^{er} Prix sera avisé par la société Fleurus éditions par mail. Il devra fournir ses coordonnées à la société pour l'émission d'un « bon séjour » qui lui sera ensuite transmis par courrier recommandé.

Pour effectuer sa réservation, le gagnant devra compléter le coupon blanc de son « bon séjour » dûment rempli (nom, adresse, téléphone) en indiquant sa date de départ et ses 3 destinations par ordre de préférence et de le renvoyer à l'adresse suivante :

Groupe Pierre & Vacances Service Séjours Offerts L'Artois – Espace Pont de Flandre – 11, rue de Cambrai 75947 PARIS Cedex 19, ou par email à l'adresse resa.sejoff@groupepvcp.com.

Il pourra choisir ses destinations parmi la liste jointe en annexe de ce règlement.

La réponse lui sera confirmée un mois avant la date de son départ. Un carnet de voyage indiquera au gagnant les informations nécessaires au bon déroulement de son séjour. Tout bon égaré ne sera pas remplacé.

En cas d'indisponibilité du gagnant du 1^{er} prix aux dates proposées pendant les périodes proposées, la responsabilité de FLEURUS ÉDITIONS ne saurait être engagée et aucune compensation d'aucune sorte ne sera offerte.

7.3. 2^{ème} au 4^{ème} Prix :

La remise de ces prix se fera par courrier postal, trois mois au plus tard après la notification aux gagnants. Les ouvrages seront adressés aux gagnants à l'adresse indiquée sur leur bulletin de participation, et où ils font élection de domicile.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

8.1. La participation au Tirage au sort implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

8.2. En conséquence, FLEURUS ÉDITIONS ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du tirage au sort, notamment dû à des actes de malveillances externes,
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au tirage au sort ou ayant endommagé le système d'un participant.

8.3. Il est précisé que FLEURUS ÉDITIONS ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Tirage au sort, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son

équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Tirage au sort se fait sous l'entière responsabilité des participants.

8.4. La responsabilité FLEURUS ÉDITIONS ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

8.5. FLEURUS ÉDITIONS est dégagée de toute responsabilité en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal.

FLEURUS ÉDITIONS décline toute responsabilité quant à l'acheminement, la qualité et l'état du lot à la livraison.

8.6. En outre la société FLEURUS ÉDITIONS ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'incident/accident survenu à l'occasion du séjour faisant l'objet du 1^{er} prix. FLEURUS ÉDITIONS décline toute responsabilité en cas d'annulation de la part d'un des gagnants.

8.7. FLEURUS ÉDITIONS se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Tirage au sort en cas de fraude ou de dysfonctionnement faussant la détermination des gagnants.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du tirage au sort sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et au Règlement Européen relatif à la Protection des Données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que les données nominatives retranscrites sur le bulletin de participation au tirage au sort sont enregistrées par FLEURUS ÉDITIONS, ce que les participants acceptent expressément.

Les données à caractère personnel recueillies et traitées par FLEURUS ÉDITIONS ont pour finalité la prise en compte de leur participation au tirage au sort et pour les gagnants du Tirage au sort l'envoi des prix et seront conservées par FLEURUS ÉDITIONS pendant une durée allant jusqu'à 4 (quatre) mois après la réalisation du Tirage au sort pour les participants n'ayant pas gagné et jusqu'à 12 (douze) mois après la réalisation du Tirage au sort pour les gagnants.

Les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, qu'ils pourront exercer auprès de FLEURUS ÉDITIONS, à l'adresse suivante :

FLEURUS ÉDITIONS – Jeu La rentrée des petits – 57 rue Gaston Tessier, 75019 PARIS.

FLEURUS ÉDITIONS n'est pas responsable du traitement effectué par la société « Pierre & Vacances » des données personnelles collectées par cette dernière auprès du gagnant du 1^{er} prix pour la mise à disposition de son prix. La responsabilité de FLEURUS ÉDITIONS ne pourra pas être recherchée en cas de non-respect par la société « Pierre & Vacances » des dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de protection des données personnelles.

ARTICLE 10 : COPIE DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Il est rappelé que le participant doit cocher la case « j'ai pris connaissance du règlement ».

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : FLEURUS ÉDITIONS – Tirage au sort - La rentrée des petits – 57 rue Gaston Tessier, 75019 PARIS.

Il ne sera répondu à aucune autre demande orale concernant le Tirage au sort.

ARTICLE 11 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la société FLEURUS ÉDITIONS. Tout litige né à l'occasion du présent Tirage au sort sera soumis aux tribunaux compétents.

Liste des résidences et Villages Pierre & Vacances ouverts à l'échange proposés sur 2019 (*)

DESTINATION	SITE	RESIDENCE
Montagne	Alpe d'Huez	Les Bergers
	Alpe d'Huez	L'Ours Blanc
	Alpe d'Huez	Les Horizons d'Huez
	Arc 1800	Le Belmont
	Avoriaz 1800	Atria Crozats
	Avoriaz 1800	Electra
	Avoriaz 1800	Antares
	Avoriaz 1800	Saskia Falaise
	Ax-Trois Domaines	Les Trois Domaines
	Belle Plagne	Les Constellations
	Belle Plagne	Les Gémeaux
	Belle Plagne	Les Néréides
	Belle Plagne	Les Chalets des Arolles
	Belle Plagne	Le Quartz
	Chamonix	La Rivière
	Flaine	La Forêt
	Font Romeu	Le Pédrrou
	La Tania	Le Britania
	La Tania	Le Cristania
	Les Coches	La Marelle & Le Rami
	Méribel	Les Ravines
	Méribel Mottaret	Les Sentiers du Tueda
	Plagne Soleil	Le Mont Soleil
	Plagne	Plagne Lauze
	Serre Chevalier 1400	L'Alpaga
	Saint-Lary-Soulan	Les Rives de l'Aure
	Val d'Isère	Les Balcons de Belvedere
	Val d'Isère	La Daille
	Val Thorens	Machu Pichu
	Val Thorens	Temples du Soleil
	Valmeinier	Le Thabor
Vars	L'Albane	
Mer	Arcangues	Les Terrasses d'Arcangues
	Belle Dune	Belle Dune
	Bénodet	Corniche de la Plage
	Biscarrosse	Le Domaine de Gascogne
	Bordaberry	Le Domaine de Bordaberry
	Branville	Normandy Garden
	Cannes	Cannes Villa Francia
	Cap Coz	Cap Azur
	Cap Esterel	Cap Esterel
	Cap-d'Ail	Costa Plana
	Collioure	Les BLacons de Collioure
	Ciboure	La Villa Maldagora
	Deauville	La résidence du Golf
	Deauville	Les Embruns
	Grimaud	Les Parcs de Grimaud
	Hyères-Presqu'île de Giens	Le Hameau de la Pinède
	Juan Les Pins	La Rostagne
	Le Guilvinec	Cap Marine
	Les Issambres	Issambres Rivages
	Les Restanques du Golfe de Saint-Tropez	Les Restanques du Golfe de Saint-Tropez
	la Rochelle	Centre
	Menton	Les Rivages du Parc
	Menton	Les Citronniers
	Moliets	Moliets
	Perros Guirec	L'Archipel
	Pornichet	Le Domaine du Bois de la Grée
	Port d'Albret	Le Domaine du Golf de Pinsolle
	Port du Croesty	Port du Croesty - Cap Océan
	Port en Bessin	Le Green Beach
	Port-Bourgenay	Port-Bourgenay
	Port-Fréjus	Cap Hermès
Pramousquier	L'Anse de Pramousquier	
Saint-Jean-Pied-de-Port	Le Parc d'Arradoy	
Saint-Laurent du Var	Heliotel Marine	
Villefranche-sur-Mer	L'Ange Gardien	
Campagne	Le Rouret en Ardèche	Le Rouret
	Argentat	Les Belles Rives
	Eguisheim	Le Clos d'Eguisheim
	Loches	Le Moulin des Cordeliers
	Monflanquin	Résidence du Lac
	Pont-Royal en Provence	Pont-Royal en Provence
	Colmar	La petite Venise
Espagne	Benalmadena (Malaga - Costa del Sol)	Benalmadena Principe
	Benidorm (Poniente)	Benidorm
	Manilva (Costa del Sol)	Terrazas costa del sol
	Mojacar (Andalousie - Costa Almeria)	Mojacar Playa
	Roquetas de Mar (Andalousie - Costa Almeria)	Almerias Roquetas de Mar
	Altea	Altea Beach
	Bonmont	Bonavista de Bonmont
	Salou	Salou
	Benidorm	Benidorm Levante
	Palma de Majorque	Vista Alegre
	Palma de Majorque	Portomar
	Fuengirola	Hotel El Puerto
	Comaruga	Comaruga
	Calpe	Hôtel Bahia Calpe
	Estartit	Estartit Playa

Village Pierre & Vacances

(*) Sous réserve de modifications éventuelles en cours d'année et en fonction des disponibilités et dates d'ouverture et fermeture des sites.

2^{ème} Prix

CODE MDS	EAN	Collection	TITRE	PPTTC	PPHT
661444	9782215160168	Cékikècap' ?	Léna n'aime pas les soirées pyjama	4,60 €	4,36 €
290522	9782215067115	Autocollants des tout-petits	L'Alphabet	2,95 €	2,80 €
661015	9782215141563	Autocollants des tout-petits	La Maternelle	2,95 €	2,80 €
290526	9782215067139	Autocollants des tout-petits	Les Chiffres	2,95 €	2,80 €
661015	9782215141563	Autocollants des tout-petits	La Maternelle	2,95 €	2,80 €
221508701	9782215087014	Autocollants Grand Format	Les Dinosaures	3,60 €	3,41 €
661404	9782215145349	Cahier d'activités P'tit garçon	Les voitures	4,95 €	4,69 €
661549	9782215161080	Cahier d'activités P'tite fille	Les déguisements	4,95 €	4,69 €
616516	9782215160847	Cahier d'activités P'tits champions	La natation	4,95 €	4,69 €
661659	9782215169192	La petite imagerie	La naissance	5,95 €	5,64 €
FS00046	9782215171867	La petite imagerie	L'école	5,95 €	5,64 €
129537N2	9782215144885	Les imageries interactives	L'imagerie de l'éveil	11,95 €	11,33 €
241575	9782215061854	Imagerie des tout-petits	Les premiers mots	8,15 €	7,73 €
258604	9782215062141	Imagerie des tout-petits	Les Couleurs	8,15 €	7,73 €
660831	9782215114406	Imagerie puzzle	l'alphabet	6,50 €	6,16 €
661046	9782215142270	L'imagerie des bébés grand format	Abécédaire Bébé	9,95 €	9,43 €
661481	9782215160540	L'imagerie des bébés grand format	Les animaux	9,95 €	9,43 €
				101,40 €	

3^{ème} Prix

CODE MDS	EAN	Collection	TITRE	PPTTC	PPHT
----------	-----	------------	-------	-------	------

290522	9782215067115	Autocollants des tout-petits	L'Alphabet	2,95 €	2,80 €
221508701	9782215087014	Autocollants Grand Format	Les Dinosaurés	3,60 €	3,41 €
661404	9782215145349	Cahier d'activités P'tit garçon	Les voitures	4,95 €	4,69 €
661549	9782215161080	Cahier d'activités P'tite fille	Les déguisements	4,95 €	4,69 €
616516	9782215160847	Cahier d'activités P'tits champions	La natation	4,95 €	4,69 €
661659	9782215169192	La petite imagerie	La naissance	5,95 €	5,64 €
129537N2	9782215144885	Les imageries interactives	L'imagerie de l'éveil	11,95 €	11,33 €
241575	9782215061854	Imagerie des tout-petits	Les premiers mots	8,15 €	7,73 €
660831	9782215114406	Imagerie puzzle	l'alphabet	6,50 €	6,16 €
661481	9782215160540	L'imagerie des bébés grand format	Les animaux	9,95 €	9,43 €
660405	9782215088684	Imagerie des tout-petits	La maternelle	8,15 €	7,73 €
				72,05 €	

4^{ème} Prix

CODE MDS	EAN	Collection	TITRE	PPTTC	PPHT
290522	9782215067115	Autocollants des tout-petits	L'Alphabet	2,95 €	2,80 €
221508701	9782215087014	Autocollants Grand Format	Les Dinosaurés	3,60 €	3,41 €
241575	9782215061854	Imagerie des tout-petits	Les premiers mots	8,15 €	7,73 €
661481	9782215160540	L'imagerie des bébés grand format	Les animaux	9,95 €	9,43 €
660405	9782215088684	Imagerie des tout-petits	La maternelle	8,15 €	7,73 €
				32,80 €	